



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte le 30 septembre 2022

Monsieur Gérard Lagrange
Commissaire enquêteur
Mairie
Rue Félix Arnaudin
40100 YCHOUX

Transmission électronique : mairie@ychoux.fr

Objet : Commune d'YCHOUX - Enquête publique relative au projet de modification n°1 du PLU communal (Enquête du 21 septembre au 7 octobre 2022)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai l'honneur de vous adresser les observations suscitées par la lecture du dossier présenté dans le cadre de l'enquête publique qui vous a été confiée. Nous avons apprécié la présentation (en rouge ce qui posait problème...) : règlement actuellement en vigueur//règlement après modification n°1

3.1.a. modification d'implantation des constructions par rapport aux voies publique ou privées

La SEPANSO émet un avis favorable.

3.1.b. implantation par rapport aux limites séparative

La SEPANSO émet un avis favorable

3.1.c. emprise au sol

La SEPANSO émet un avis favorable. Il serait toutefois judicieux que les riverains soient consultés avant la délivrance d'un permis susceptible de nuire à la qualité de vie dans leur propriété.

3.1.d. aspect extérieur

En 2.5 nous proposons soit rajouté : « avoir une harmonisation avec les constructions existantes à proximité ou en Co visibilité »

3.1.e. clôtures

La SEPANSO souligne que les modifications proposées sont en contradiction avec le code civil et certains règlements de lotissements existants.

L'expression « murs traditionnels » pose problème car nous regrettons d'assister à l'édification de murs en parpaing (consommation de granulats, de ciment... qui va totalement à l'encontre d'une politique de sobriété énergétique et d'économie de consommation de ressources non renouvelable. Cf Plan régional carrières Nouvelle Aquitaine). De plus des clôtures de 1,60 m vont totalement à l'encontre du bien vivre ensemble où les échanges entre citoyens sont de plus en plus indispensable à l'équilibre psychologique des individus. Le dispositif prévu antérieurement à 1,40 m, qui posait déjà problème, avait été approuvé pour éviter que des animaux ne puissent quitter l'enclos.

La SEPANSO émet un avis défavorable

3.1.f. implantation des constructions par rapport aux voies

La SEPANSO émet un avis favorable

3.1.g. emprise au sol

2.3.2. 200m² (de quoi surface brute, hors œuvre) la SEPANSO souhaite plus de précision pour éviter des problèmes d'interprétation

3.1.h. Dans la zone agricole (zone A) et dans la zone naturelle (zone N) des construction sont existantes et il est possible d'y réaliser des annexes

La SEPANSO demande pourquoi permettre des dérogations (c'est oui ou non) ; on peut craindre une insécurité juridique. Nous voyons dans le secteur littoral et arrière littoral des demandes qui laissent à penser que le porteur du projet pourrait imaginer un accueil de touristes...

3.1.i. Dans la zone agricole (zone A) et dans la zone naturelle (zone N) : desserte des réseaux

La SEPANSO émet un avis favorable

3.2. Modification du règlement écrit et graphique pour création de secteurs dédiés à l'habitat collectif en R+2 : La SEPANSO laisse aux élus la responsabilité de cette démarche

3.3 développements d'activités maraichères au sein du parc photovoltaïque existant (zone User)

La démarche n'a pas été présentée par le porteur du projet à l'origine de celui-ci. Même si les résultats paraissent intéressants puisque les productions trouvent des débouchés, il semble hasardeux de complexifier le tissu économique. Les activités industrielles et agricoles ont des besoins différents. Il faut limiter le nombre d'exploitations donc de bâtiments sur l'ensemble du parc photovoltaïque ; nous assistons au niveau de la CDPENAF a de plus en plus de demandes de constructions destinées théoriquement aux activités agricoles. Compte tenu des risques que présentent des installations photovoltaïques, il semble problématique d'encourager la reproduction des expérimentations maraichères conduites. En cas d'accident, qui sera déclaré responsable ? Nous sommes résolument opposés à une artificialisation supplémentaire des ces parcelles.

La SEPANSO émet un avis défavorable

3.4. Développement et sécurisation de l'activité de ball-trap (secteur USbt)

La SEPANSO s'étonne que la pollution induite par l'activité ne semble pas intéresser les élus de la commune d'Ychoux. Seules sont mentionnées les aspects visibles de l'activité. Il serait pourtant intéressant de connaître la quantité et la nature des métaux dispersés au cours de chaque année : les responsables qui connaissent les personnes qui ont participé à l'activité doivent pouvoir fournir ces informations.

La SEPANSO qui a suivi certains dossiers (St Jean de Marsacq, par exemple) tient à faire observer qu'elle reçoit des demandes de citoyens exaspérés par les nuisances sonores des activités de ball-trap et de tir à balle (par exemple Stop aux tirs sur le domaine d'Uza – Mézos).

Pour bien comprendre la demande des tireurs, il conviendrait d'avoir une cartographie de tous les sites susceptibles de les accueillir, en précisant pour chaque site les jours et heures d'ouverture. En ce qui concerne Ychoux, il est indiqué six jours par semaine (mais nous ne savons quel jour sera sans nuisances sonore !). Pour apprécier les affirmations du 3.4.3 il faudrait un ensemble de données plus complètes !

Enfin il est précisé qu'un bâtiment accueillera des activités commerciales : vente de cartouche, boissons et petite restauration). Tout cela pose problème en raison de l'imprécision !

Le plus grave c'est que la FFBT imagine une construction en zone forestière !!! Compte tenu de ce que nous venons de vivre en Aquitaine, cette demande paraît pour le moins saugrenue même si la FFBT fait valoir la création de deux emplois

La SEPANSO ne comprend pas l'intérêt d'un local de gardiennage Ball trap sur le site. Pour toutes les raisons exposées ci-dessus la SEPANSO attire l'attention de la commune sur le risque de contestation pour « erreur d'appréciation ». Avis défavorable.

.../...

3.5. Réduction de la zone UC du bourg au profit de la zone naturelle (parcelle AB 150)

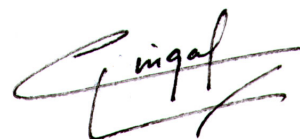
Cette proposition tombe sous le sens dans la mesure où les changements climatiques nous apportent des « pluviométries exceptionnelles récurrentes » (expression entendue en préfecture)

La SEPANSO émet un avis favorable

3.6. Modifications aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

La SEPANSO émet un avis favorable d'ensemble, mais défavorable pour OPA quadrant sud-ouest car pour nous par la suite l'objectif envisageable sera de défricher les parcelles boisées pour réaliser une piste, puis ensuite une route et un nouveau lotissement

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr